

# Championnat Interrégional du Grand Sud-Ouest de BMX

**Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées**

## REGLEMENT 2013

### ARTICLE 1 - PRESENTATION:

Les comités régionaux de cyclisme du Grand Sud-Ouest BMX (Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes) organisent le **CHAMPIONNAT INTERREGIONAL DU GRAND SUD-OUEST de BMX, ci-après dénommé CIGSO**, en 4 épreuves.

### ARTICLE 2 – DATES ET LIEUX DES EPREUVES :

Les 4 épreuves du CIGSO 2013 seront organisées aux dates et lieux suivants :

- 22 Septembre 2013 à BREUILLET (POITOU-CHARENTES)
- 06 Octobre 2013 à LIMOGES (LIMOUSIN)
- 20 Octobre 2013 à BLAGNAC (MIDI-PYRENEES)
- 03 Novembre 2013 à GUJAN-MESTRAS (AQUITAINE)

### ARTICLE 3 - PARTICIPANTS :

Le CIGSO est accessible à tous les pilotes détenteurs d'une licence FFC ou UCI des catégories suivantes :

- Jeunes
- Juniors
- 1ère catégorie
- 2e catégorie
- 3e catégorie
- Pass'cyclisme open

Seuls les pilotes des clubs faisant partie des quatre comités régionaux organisateurs participeront au classement général final du CIGSO.

### ARTICLE 4 – PROTECTION :

Les 4 épreuves du CIGSO seront protégées.

Il sera donc interdit aux clubs des 4 comités concernés d'organiser une compétition régionale, promotionnelle ou départementale le même weekend qu'une manche du CIGSO.

## **ARTICLE 5 – CATEGORIES :**

Les catégories appliquées sont définies à l'article 11 et en annexe 1.

Il n'y aura pas de surclassement.

La réglementation associée sera appliquée (dans le règlement 2013, Titre VI, chapitre 6.9.002 de la réglementation BMX nationale).

## **ARTICLE 6 :**

Le film de course sera établi par le président du jury et le secrétariat de course en conformité avec le timing établi en annexe sous l'autorité du responsable interrégional des arbitres.

Le Président du Jury sera désigné nominativement par le responsable interrégional des arbitres et les personnes composant le secrétariat (arbitre du Secrétariat et adjoints) seront désignées par le responsable arbitral du comité organisateur de l'épreuve.

## **ARTICLE 7 : ARBITRAGE**

Les arbitres composant le Jury seront nommés par le responsable régional du comité dont dépend l'organisateur.

## **ARTICLE 8 : CLASSEMENTS :**

- Tout pilote engagé dans une catégorie marque les points de la place qu'il obtient le jour de l'épreuve suivant le barème lié au programme national de gestion des courses.
- Le classement général final est établi par addition des points obtenus sur chaque manche du CIGSO.
- Un classement général des clubs sera établi en additionnant les points des 16 demi-finalistes de chaque catégorie lors de chaque épreuve. Si une catégorie comporte moins de 16 participants, les points de tous les participants sont pris en compte. Chaque concurrent répondant aux conditions ci-dessus voit ses points inscrits au crédit du club auquel il est licencié au moment de l'épreuve. (cas des pilotes mutés).
- Dans le cadre du développement du BMX féminin, chaque fille classée rapporte 6 points de bonus au club auquel elle est licenciée au moment de l'épreuve, et ce, quel que soit son classement à l'issue de l'épreuve.
- Un classement général des comités sera établi en additionnant les points obtenus par les clubs au classement des clubs tel que défini ci-dessus.
- Les résultats de chaque épreuve seront communiqués lors de la remise des récompenses et après vérification, sur le site Internet des Comités Régionaux et dans le Bulletin Officiel FFC.
- Les classements généraux seront publiés sur les sites internet des 4 comités organisateurs et dans le Bulletin Officiel FFC.

## **ARTICLE 9 : RECOMPENSES :**

- Lors de chaque épreuve, les 3 premiers pilotes de chaque catégorie seront récompensés par une coupe ou un trophée.
- Des récompenses supplémentaires peuvent être octroyées, à la discrétion de l'organisateur.
- Les 8 premiers du classement général final de chaque catégorie benjamins et moins, plus Benjamins et Minimes Filles du CIGSO seront récompensés à l'issue de la dernière manche par

une coupe ou un trophée.

- Les 3 premiers du classement général de chaque catégorie Minimes et plus, 20 pouces et Cruisers seront récompensés à l'issue de la dernière manche par une coupe ou un trophée.
- La remise des récompenses se fera uniquement aux pilotes présents. Les absents ne seront pas récompensés (sauf pour les pilotes ayant un certificat médical et étant dans l'incapacité de se déplacer).
- Les catégories regroupées seront récompensées telles que décrites en annexe.
- Les 3 premiers clubs du classement général final des clubs recevront une coupe ou un trophée.
- Le comité vainqueur du classement général final des comités recevra une coupe ou un trophée.

### **ARTICLE 10 – ENGAGEMENTS :**

Pas de licence à la journée.

Les engagements accompagnés des droits de participation suivant tarif en vigueur seront adressés par le correspondant régional et devront être envoyés, avec copie au responsable du secrétariat, avant 18 h 00 le lundi précédant la course au Comité Régional organisateur.

Il n'y aura pas d'engagement le jour de l'épreuve et la veille de l'épreuve.

Un pilote engagé, qui ne participe pas à l'épreuve, sera remboursé par le club organisateur, à condition qu'il, ou son responsable de club, présente au secrétariat, le jour de l'épreuve, un certificat médical postérieur à la date limite d'engagement.

Chaque responsable de club doit, la veille de la compétition au plus tard, contrôler la bonne inscription de ses pilotes sur la liste « inscriptions par club » publiée par le Comité Régional organisateur (voir cahier des charges).

Toute erreur ou absence connue devra être communiquée avant la veille au soir 18h au secrétariat de course.

### **ARTICLE 11 : CONNAISSANCE DU REGLEMENT**

Tout pilote engagé au CIGSO reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement

### **ARTICLE 12 : CATEGORIE ELITE REGIONALE**

Tout pilote des catégories 19-24 ans et 25-29 ans inscrit sur la liste des pilotes autorisés à courir les épreuves Indoor et Coupe de France sera inscrit en catégorie Elite Régionale.

Tout autre pilote de 19 ans et plus pourra, après accord de son comité régional, s'inscrire en Elite Régionale ou en Homme loisirs.

Le choix se fera lors de la première inscription au CIGSO en cours et sera définitif pour l'année considérée.

Faute d'exprimer explicitement son choix, tout pilote des catégories 19-24 ans et 25-29 ans non inscrit sur la liste des pilotes autorisés à courir les épreuves Indoor et Coupe de France sera inscrit en catégorie Hommes Loisirs.

### **ARTICLE 13 : CAHIER DES CHARGES**

Tout club organisateur recevra un cahier des charges qu'il devra avoir signé et renvoyé au Comité Régional organisateur 1 mois avant la date de l'épreuve.

### **ARTICLE 14 : RAPPORT DE COURSE**

Un rapport de course sera établi, durant la semaine suivant l'épreuve, par le Président du Jury et envoyé dans la semaine au responsable interrégional des arbitres, au référent BMX, au Comité Régional dont dépend l'épreuve ainsi qu'au Président du club organisateur.

Le Président du Jury nommé pour l'épreuve devra récupérer une copie des feuilles du Secrétariat de toute la course ainsi que tous les papiers où sont notées les arrivées, ceci afin de pouvoir répondre, dans les plus brefs délais, aux réclamations éventuelles qui pourraient avoir lieu. Ces papiers d'arrivée seront conservés pendant 1 mois.

### **ARTICLE 15 : CONTROLE ANTI-DOPAGE**

Les concurrents sont informés que conformément à la réglementation fédérale (Titre XIV), un contrôle anti dopage est susceptible d'être organisé lors de chaque épreuve officielle.

### **ARTICLE 16 : REGLEMENT NATIONAL**

Pour tout point sportif non défini au présent règlement, se référer au règlement national.

Pour tout problème d'ordre général et pour tout problème ne pouvant être solutionné par le règlement national, il sera fait appel à une Commission Sportive composée d'un représentant de chacun des Comités Régionaux concernés, sous la responsabilité du Référent Sud-Ouest de BMX au sein de la CNBMX.

## **ANNEXE 1 : CATEGORIES**

Les 16 catégories courues seront les suivantes :

Vingt pouces garçons :

- 8 ans et moins
- Pupilles
- Benjamins
- Minimes
- Cadets
- Juniors
- Hommes Loisirs
- Elite régionale

Vingt pouces filles :

- Pupilles et moins
- Benjamins et minimes
- Cadettes et plus

Cruisers :

- Cruisers Minimes (Garçons + Cadettes Filles)
- Cruisers Cadets (Garçons + Filles 17 ans et +)
- Cruisers 17-29 ans
- Cruisers 30-39 ans
- Cruisers Vétérans (40 ans et plus)

Les filles désirant courir en cruiser seront déclassées d'une catégorie fédérale.

Si un nombre suffisant de filles se manifeste, une catégorie filles cruisers pourra être envisagée.

## **ANNEXE 2 : TIMING DE COURSE**

Le déroulement de la course devra se conformer à la séquence suivante :

9h30 :

- Essais contrôlés Bloc 1 et 2
- Manches de qualification Bloc 1 et 2
- Quarts, demi-finales et finales Bloc 1 et 2
- Pause

Remise des récompenses Bloc 1 et 2

13 h 30 :

- Essais contrôlés Bloc 3 + 4
- Manches de qualification Bloc 3 + 4
- Quarts, demi-finales et finales Bloc 3 + 4
- Remises des récompenses Bloc 3 + 4

Les essais et les compétitions se dérouleront par blocs; les pilotes devront obligatoirement, sauf les catégories Filles, avoir une pastille de 2,5 cm de diamètre collée en haut et à gauche de la couleur suivante sur leur plaque :

- Bloc 1 : Cruisers garçons et filles, pas de pastille
- Bloc 2 : Pupilles et moins filles, Benjamins et moins Garçons 20', pastille rouge
- Bloc 3 : Benjamins et Minimes Filles, Cadettes et plus Filles, pastille verte
- Bloc 4 : minimes et plus 20'', pastille verte.

NB : Pour les essais des Blocs 3 et 4, les couloirs de pré-grille numérotés de 1 à 2 seront réservés aux filles pour des raisons de récupération et d'essais entre-elles.

L'ordre de passage des Cruisers le matin respectera à chaque épreuve du CIGSO, la séquence suivante :

- Cruisers Vétérans
- Cruisers 30-39 ans
- Cruisers Minimes
- Cruisers Cadets
- Cruisers 17-29 ans.

L'ordre de passage l'après-midi respectera, à chaque épreuve du CIGSO, la séquence suivante :

- Bloc 3
- Minimes Cadets
- Homme loisir
- Juniors
- Elite régionale

Ce timing est donné à titre indicatif, Le timing définitif établi en fonction du nombre d'engagés par le Président du Jury et par le Responsable interrégional des arbitres sera publié sur les sites des Comités Régionaux concernés, au plus tard le jeudi soir avant la course.

## **ANNEXE 3**

### **PRESENCE SUR LA PISTE :**

Il est demandé :

- Que toutes les personnes présentes sur la piste soient rapidement identifiables par une tenue ou un badge de couleur différente.
- Que les photographes accédant au circuit de BMX lors d'une compétition soient titulaires d'une carte de presse ou titulaires d'une licence fédérale (art. 6.4.009 de la réglementation FFC)
- Que les VIP soient accompagnés par le Président du club hôte pour avoir accès à la piste et aux zones de pré-grille, butte de départ, zone d'arrivée.
- Qu'un représentant de Comité Régional ne soit pas, le même jour, arbitre.

### **SECOURS :**

Le club devra disposer d'une liaison téléphonique avec les Pompiers et le SAMU.

En plus des secours prévus au cahier des charges, il est préconisé qu'un médecin soit présent lors des épreuves, ce médecin pouvant être un parent de pilote volontaire.

## **ANNEXE 4 - COORDONNEES DES CORRESPONDANTS REGIONAUX**

Pour chacune des 4 épreuves, les engagements devront être envoyés par les clubs aux responsables régionaux mentionnés ci-dessous.

Ces responsables regrouperont les engagements de leurs clubs respectifs et se chargeront de les transmettre à l'Arbitre Administrateur désigné sur l'épreuve.

Tout engagement ne parvenant pas par ce canal ne pourra être pris en compte.

### **AQUITAINE**

Robert RUOTTE

Mail : engagementsbmx@laposte.net

### **LIMOUSIN :**

Thierry Détivaud

5 rue Jean Faucher

87380 Magnac Bourg

Mail : thierry.detivaud@wanadoo.fr

### **MIDI-PYRENEES**

Par courrier :

Alain SAINT-PAUL

LOT Jean de la Fontaine

32, Allée de la GATINE

31770 COLOMIERS

Mail : a.saint-paul@orange.fr

### **POITOU-CHARENTES**

Par courrier :

Valérie GENEAU

144, rue de Lormont

17100 Saintes

Mail : busserolle2@wanadoo.fr